

LE DIRECTEUR GENERAL

Arrêté portant publication des résultats de l'élection à la commission de surveillance des deux membres représentant le personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales

**Le Directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-4 et R 518-0-1 ;

Vu la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, notamment son article 34 ;

Vu l'accord du 2 octobre 2001 modifié relatif à l'organisation sociale du groupe CDC, et notamment son titre III relatif au comité mixte d'information et de concertation ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant M. Olivier SICHEL en qualité de Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le décret n° 2019-1197 du 20 novembre 2019 relatif à la réforme de la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations, notamment ses articles 2 et 27 ;

Vu l'élection du 16 mars 2026 par les membres de la délégation du personnel du comité mixte d'information et de concertation,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les deux représentants du personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales élus pour siéger la commission de surveillance en application du 9° de l'article L 518-4 du code monétaire et financier susvisé sont :

- Mme Estelle LE BIHAN-CHAUVIN ;
- M. David BLE.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une diffusion sur le site internet du groupe Caisse des dépôts ainsi que d'une information de la commission de surveillance.

Paris, le 16 mars 2026

Olivier SICHEL
Le Directeur général